

DECISION N°2026-050/CP

OBJET :

MAINTENANCE APPLICATIVE ET MATERIELLE DE L'AUTOCOMMUTEUR POUR LES SERVICES DE LA VILLE DE DENAIN

- 1. Commande publique**
- 2. Marchés publics**

Le Maire,

Vu les Articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 1 du 02 Avril 2026 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le marché passé en procédure adaptée en application de l'article R.2123-1 et R.2162-2 du Code de la Commande Publique,

Vu l'offre faite par la société SAS IPSICOM AXIANS,

DECIDE

Article 1 : Un marché de maintenance applicative et matérielle de l'autocommutateur pour les services de la Ville de Denain sera signé par mes soins avec la société SAS IPSICOM AXIANS située au 160 impasse Castella – ZA Actiparc – 62 223 Saint-Laurent-Blangy - N° SIRET : 52891211600068.

Article 2 : Le montant total des prestations du marché est compris avec un maximum par année de marché comme suit :

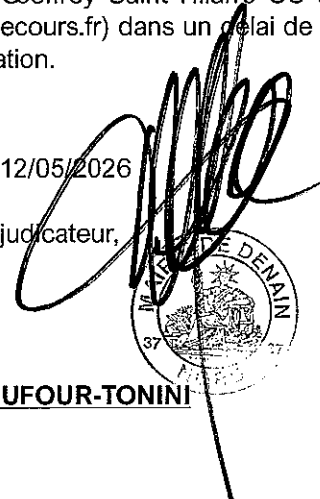
Montant maximum annuel : 6 000€ HT, sous réserve de la révision des prix prévue au cahier des charges.

Article 3 : Le marché prend effet à compter du 11/06/2026, et est conclu pour une période d'un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction dans la limite de 3 ans.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffrey Saint Hilaire CS 62039-59014 Lille cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'état ou de sa publication.

A DENAIN, le 12/05/2026

Le Pouvoir Adjudicateur,



ANNE-LISE DUFOUR-TONINI

Acte soumis à transmission
Affiché le
Certifié exécutoire